Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro ISN : 9391
Centre d'intérêt : 140

Québec (Province). Conseil supérieur de l'éducation

Rapport annuel (1969-1990 / Conseil supérieur de l'éducation. -- [Québec]
Publications du Québec : Le Conseil, [1990]
30 p. ; 28 cm.

ISBN 2-551-14402-7

Descripteur(s) : Rapport annuel

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 1988-1989 comprend trois parties : 1. présentation du Conseil supérieur de l'éducation; 2. activités du Conseil, des comités et des commissions; 3. ressources humaines et financières : composition du Conseil, des comités et des commissions; le Secrétariat; ressources financières.

Type de document :
Notice(s) connexe(s) : 8970669, 8970637, 8770712, 8770097

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil supérieur de l'éducation

Rapport annuel 1989-1990

Québec

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

931

Conseil supérieur de l'éducation

Rapport annuel 1989-1990

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil supérieur de l'éducation

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14402-7
ISSN : 5923-4108

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L. R. Q., c. C-60, article 91), je vous transmets le rapport annuel des activités du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 1989-1990.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation

Michel Pagé

Québec, novembre 1990

Monsieur Michel Pagé
Ministre de l'Éducation
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. C-60, article 91, je vous présente le rapport annuel des activités du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 1989-1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil

Robert Bisaillon

Sainte-Foy, novembre 1990

Table des matières

I Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 9

II Activités du Conseil, des comités et des commissions 13

— Le Conseil 13

— Les commissions 14

— Les comités confessionnels 15

III Ressources humaines et financières 19

— Composition du Conseil, des comités et des commissions 19

— Le Secrétariat 28

— Ressources financières 30

I Présentation du Conseil supérieur de l'éducation

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Rapport, t. I, 1963, no 176, p. 107)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

La Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et modifiant diverses dispositions législatives, sanctionnée le 20 juin 1985, confirme le mandat du Conseil supérieur de l'éducation par rapport à l'ensemble du système d'éducation. Plusieurs dispositions de cette loi amendent des articles de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation pour établir clairement que l'organisme est consultatif auprès du ministre de l'Éducation et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

L'organisme est constitué de plusieurs instances. Il comprend :

- le Conseil même, qui doit préparer un rapport annuel sur ses activités ainsi que sur l'état et les besoins de l'éducation, en plus d'adresser des avis au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science ;
- deux comités confessionnels — le Comité catholique et le Comité protestant — qui, en plus d'être chargés de faire des recommandations au Conseil, au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur toute question relevant de leur compétence, ont des devoirs et des pouvoirs spécifiques dans leur secteur respectif ;
- quatre commissions, qui assistent le Conseil dans ses travaux sur l'état et les besoins de l'éducation dans les différents ordres ou secteurs de l'enseignement, à savoir :
  - la Commission de l'enseignement primaire ;
  - la Commission de l'enseignement secondaire ;
  - la Commission de l'enseignement supérieur ;
  - la Commission de l'éducation des adultes.

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation, de ses comités et de ses commissions sont institués, selon les articles 94, 95 et 96 de la Loi sur l'instruction publique, visiteurs pour toutes les écoles publiques du Québec avec « le droit de recevoir gratuitement communication des résolutions, règlements et autres documents de la commission scolaire qui peuvent être communiqués par application des chapitres II et III de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels » (LRQ, chapitre I-13.3).

Le Conseil

Le Conseil compte vingt-quatre membres, dont au moins seize doivent être de foi catholique, au moins quatre doivent être de foi protestante et au moins un doit n'être ni de foi catholique ni de foi protestante. De ce nombre, vingt-deux sont nommés par le Gouvernement, les deux autres étant les présidentes ou présidents des comités catholique et protestant. Le sous-ministre de l'Éducation et les deux sous-ministres associés sont d'office membres adjoints du Conseil, mais sans droit de vote.

Les membres nommés par le Gouvernement le sont pour un mandat de quatre ans, à moins qu'ils ne complètent des mandats non terminés. Leur mandat ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Le Gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président et un vice-président, l'un doit être de foi catholique, l'autre, de foi protestante.

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation précise le mandat de l'organisme de la façon suivante :

Le Conseil doit :

- transmettre au ministre de l'Éducation, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation ;
- donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ;
- donner son avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur toute question de leur compétence qu'ils lui soumettent.

Le Conseil peut :

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation ;
- soumettre au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

des recommandations sur toute question de leur compétence concernant l'éducation;

— faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins;

— édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.

C'est le ministre de l'Éducation qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. C'est donc à lui que le Conseil doit transmettre son rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation, afin qu'il le dépose à l'Assemblée nationale.

Les comités catholique et protestant

Chacun de ces deux comités est composé de quinze membres.

Le Comité catholique compte un nombre égal de représentants des autorités religieuses catholiques, des parents et des éducateurs. Les représentants des autorités religieuses sont nommés par l'Assemblée des évêques du Québec, les autres sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation, agréée par l'Assemblée des évêques.

Le Comité protestant est composé de représentants des confessions protestantes, des parents et des éducateurs, qui sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation.

À moins qu'ils ne complètent un mandat non terminé, les membres sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une seule fois.

Les sous-ministres associés pour la foi catholique et pour la foi protestante sont d'office membres adjoints du Comité catholique ou du Comité protestant, selon le cas, sans toutefois avoir droit de vote.

Chaque comité nomme l'un de ses membres à la présidence. Celui-ci devient alors membre du Conseil supérieur de l'éducation.

Les comités confessionnels sont chargés de :

— édicter des règlements pour reconnaître les établissements d'enseignement comme catholiques ou protestants et pour assurer leur caractère confessionnel;

— reconnaître comme catholiques ou protestants, selon le cas, les établissements d'enseignement et révoquer au besoin cette reconnaissance;

— édicter des règlements concernant l'enseignement moral et religieux, catholique ou protestant, l'animation pastorale catholique et l'animation religieuse protestante dans les établissements d'enseignement;

— édicter des règlements sur les conditions de qualification du personnel qui dispense les enseignements ou les services précités;

— approuver, pour l'enseignement moral et religieux catholique ou protestant, les programmes d'études, les guides pédagogiques scolaires, les manuels et le matériel didactique;

— approuver, pour l'animation pastorale catholique ou l'animation religieuse protestante, les répertoires d'objectifs et les guides afférents;

— faire au Conseil, au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, des recommandations sur toute question de leur compétence.

Ces comités peuvent :

— donner au ministre de l'Éducation un avis, au point de vue moral et religieux, sur les programmes, les manuels scolaires, le matériel didactique qu'il adopte ou approuve pour l'enseignement autre que l'enseignement moral et religieux;

— recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et de toute personne sur toute question relevant de leur compétence;

— faire effectuer les études et recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins;

— édicter pour leur régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.

Les commissions

Chacune des quatre commissions est composée de neuf à quinze membres, y compris le président ou la présidente.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés à l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat est de trois ans et n'est renouvelable qu'une seule fois consécutivement. Le Conseil désigne parmi ses membres une personne à la présidence de chacune de ses commissions.

Les commissions sont chargées de faire au Conseil des suggestions relatives à leur secteur particulier

Le Conseil supérieur de l'éducation

II Activités du Conseil, des comités et des commissions en 1989-1990*

Le Conseil

Du 1er septembre 1989 au 31 août 1990, le Conseil a tenu douze réunions totalisant trente-trois sessions**.

À ces réunions s'est ajoutée l'assemblée plénière annuelle qui a regroupé, le 7 juin 1990, les membres du Conseil, de ses comités confessionnels et de ses commissions, plus quelques permanents du secrétariat. Les travaux de cette assemblée plénière ont porté, cette année, sur le thème du rapport annuel 1989-1991 sur l'état et les besoins de l'éducation : « La profession enseignante ».

Le Conseil a procédé, au cours de l'année, à l'examen et à l'adoption de six avis.

Avis du Conseil adoptés en 1989-1990***

Sujets	Date d'adoption
Une meilleure articulation du secondaire et du collégial : un avantage pour les étudiants	362e réunion 21 septembre 1989
Les cheminements particuliers de formation au secondaire : faire droit à la différence	363e réunion 20 octobre 1989
L'initiation aux sciences de la nature chez les enfants du primaire	365e réunion 14 décembre 1989
La pédagogie : un défi majeur de l'enseignement supérieur	365e réunion 14 décembre 1989
L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec : une mission à assumer solidairement	367e réunion 1er février 1990
L'intégration des savoirs : une nécessité, un défi	373e réunion 24 août 1990

* Année d'activités du Conseil, laquelle s'étend du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et ne correspond pas à l'année financière gouvernementale.

** Une session comprend une demi-journée dont la durée minimum est de deux heures.

*** On peut obtenir le texte intégral des avis en faisant la demande à la direction des communications du Conseil supérieur de l'éducation.

Comité du rapport annuel

Outre le présent rapport d'activités, le Conseil doit présenter au ministre de l'Éducation, qui le transmet à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport de cette année s'intitule : « Le développement d'une compétence éthique pour aujourd'hui ».

Le comité responsable de l'élaboration de ce rapport a tenu huit réunions totalisant quinze sessions. Le Conseil a lui-même consacré à l'étude du dossier plusieurs séances de travail.

Ce comité était composé des personnes suivantes :

- Madame Louise Chené, présidente, membre du Conseil;
- Monsieur Serge Fontaine, membre du Conseil;
- Madame Sarah Paltiel, membre du Conseil;
- Monsieur Roch Archambault, membre de la Commission de l'enseignement primaire;
- Monsieur Guy Bonsoli, membre de la Commission de l'enseignement secondaire;
- Madame Jeannette Dupuis-Lessard, membre de la Commission de l'éducation des adultes;
- Monsieur Jacques Laliberté, membre de la Commission de l'enseignement supérieur;
- Madame Josée Roy, secrétaire du Comité.

Conformément à l'esprit et à la lettre de son mandat, le Conseil a associé les milieux de l'éducation à la réflexion de ce comité. Ainsi, il a tenu à Rouyn-Noranda, en octobre 1989, une consultation au cours de laquelle une centaine de participants de tous les ordres d'enseignement, répartis en ateliers, ont tenté de dégager comment, selon eux, le système d'éducation prépare aujourd'hui les élèves à répondre aux défis éthiques posés par certains faits de société actuels, tels le développement croissant des sciences et des techniques, la gestion de l'environnement, l'avènement de la pluralité ou la transformation des liens sociaux. Le Conseil a également consulté, en novembre 1989, trois experts de la question éthique et, en mai 1990, quatre personnes ayant entrepris, aux divers ordres d'enseignement, des expériences innovatrices qui comportaient une dimension éthique.

Le rapport comprend cinq chapitres. Le premier décrit les signes perceptibles dans le monde scolaire d'un certain nombre de changements en train de

s'opérer au sein de notre société, le deuxième décrit, dans une plus large mesure, la mutation sociale en cours et ses manifestations les plus visibles, comme, par exemple, l'intégration croissante de la science, de la technique et de l'information à la vie quotidienne, ou encore la vaste transformation des liens que les personnes tissent entre elles ou avec leur environnement. Le troisième chapitre dégage les défis éthiques que cette mutation lance à la société dans son ensemble et aux établissements d'éducation en particulier. Le quatrième tente de cerner la nature de la compétence éthique que les établissements d'éducation doivent contribuer à développer dans ce contexte, alors que le cinquième fait ressortir les moyens dont disposent les établissements pour cultiver cette compétence éthique chez les élèves et les étudiants.

Les commissions

Commission de l'enseignement primaire

La Commission de l'enseignement primaire a tenu sept réunions régulières totalisant dix-neuf sessions.

Après l'adoption par le Conseil de l'avis qu'elle avait préparé, l'an dernier, sur les sciences de la nature au primaire, la Commission a commencé, en 1989-1990, par cerner la problématique de l'école pluriethnique en vue d'éclairer le Conseil sur cette question; deux rencontres ont été consacrées à ce premier mandat.

La Commission a ensuite entrepris une étude sur le défi pédagogique des années futures à l'école primaire. À partir de l'examen des caractéristiques socioculturelles et scolaires des enfants et des habiletés qu'ils devront nécessairement avoir acquises à leur sortie de l'école primaire, cette étude vise à tracer le profil d'une pédagogie qui tient compte de la réalité des enfants et des exigences liées aux acquis projetés et à identifier les conditions institutionnelles et organisationnelles favorables à la mise en œuvre d'une telle pédagogie.

La Commission a recueilli l'avis de plusieurs experts des milieux scolaire, sociosanitaire et universitaire, en plus de s'enquérir des principales tendances qui se manifestent dans divers pays. Elle a également rencontré des parents d'élèves et divers membres du personnel de la Commission scolaire des Draveurs — administrateurs et administratrices scolaires, directeurs et directrices d'école, enseignants et enseignantes —, des parents ainsi que des représentants et des représentantes de la direction et du corps professoral de l'Université du Québec à Hull.

La Commission entend achever cette étude en 1990-1991, en vue de son adoption par le Conseil à titre d'avis au ministre de l'Éducation.

Commission de l'enseignement secondaire

La Commission de l'enseignement secondaire a tenu six réunions régulières totalisant vingt-quatre sessions.

Outre deux sessions réservées à des échanges avec la Commission de l'éducation des adultes sur le thème de l'alphabétisation et quelques séances consacrées à l'exploration de la problématique de l'école pluriethnique, l'essentiel des travaux de la Commission a porté, en 1989-1990, sur l'intégration des savoirs.

Plusieurs activités tenues sur ce thème ont permis de nourrir la réflexion de la Commission. En décembre 1989, elle a réuni en table ronde des enseignants et enseignantes, des membres du personnel non enseignant et des parents d'une quinzaine de commissions scolaires. Quelques écoles ont également été visitées et des rencontres ont eu lieu avec des élèves de cégep et de troisième, de quatrième et de cinquième année du secondaire. En mai 1990, une seconde table ronde regroupant divers interlocuteurs de trois commission scolaires d'une même région, a permis de valider des hypothèse et des propositions de voies d'action.

Au cours de ses travaux, la Commission a aussi consulté plusieurs personnes du monde universitaire et des spécialistes du ministère de l'Éducation. En outre, un questionnaire a été envoyé à cent huit professionnels et à différentes commissions scolaires (directeurs de services éducatifs, conseillers pédagogiques, directeurs d'école et enseignants) en vue de préciser la situation actuelle de l'intégration des savoirs et de déterminer les facteurs qui y contribuent.

Cette étude sur l'intégration des savoirs a fait l'objet d'un rapport au Conseil qui l'a adopté à titre d'avis au ministre de l'Éducation.

Commission de l'enseignement supérieur

La Commission de l'enseignement supérieur a tenu six réunions régulières totalisant douze sessions.

Elle a d'abord achevé les travaux qu'elle avait entrepris l'année précédente sur la pédagogie à l'enseignement supérieur. Le rapport qui en a résulté et qui s'intitule « La pédagogie : un défi majeur de l'enseignement supérieur » a été adopté par le Conseil à titre d'avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

En janvier 1990, la Commission a entrepris l'étude d'un nouveau thème centré sur la population étudiante à l'enseignement supérieur. Cette étude a pour objet de décrire les profils actuels des étudiants et étudiantes des collèges et des universités, de montrer comment ces profils se sont modifiés et diversifiés au cours des années et de dégager les enjeux qui découlent de cette évolution.

La Commission a, dans un premier temps, préparé et fait adopter par le Conseil un devis général sur l'orientation à donner à ses travaux. Dans un second temps, la Commission a reçu des témoignages de spécialistes sur diverses questions qu'elle a l'intention d'aborder dans son rapport, plus particulièrement sur les grands traits de l'évolution quantitative de la population étudiante des collèges et des universités, sur l'approche différente que les étudiantes et les étudiants adoptent face à leur projet scolaire, sur la diversification des origines ethniques dans la population étudiante et, enfin, sur la pratique devenue courante de combiner études et travail rémunéré.

La Commission poursuivra ses travaux sur ce thème et soumettra son rapport final au Conseil au cours de l'année 1990-1991.

Commission de l'éducation des adultes

La Commission de l'éducation des adultes a tenu six réunions totalisant quinze sessions.

A la suite de l'adoption par le Conseil de l'avis qu'elle avait préparé sur « Le développement socio-économique régional : un choix à raffermir en éducation », la Commission s'est consacrée au dossier de l'alphabétisation, de concert avec le comité qui avait amorcé les travaux sur ce thème en 1988-1989.

Pour mener à bien cette étude, la Commission et le comité du Conseil ont mené des consultations auprès d'éducateurs du primaire et du secondaire, de responsables et de praticiens en éducation des adultes dans les commissions scolaires, de représentants de groupes populaires en alphabétisation et d'agents dans les domaines des affaires sociales, de la main-d'oeuvre et de l'immigration. Un questionnaire a également été expédié aux commissions scolaires ayant mandat d'éducation des adultes et aux groupes populaires travaillant en alphabétisation. Enfin, un colloque tenu en Montérégie et auquel ont participé des représentants du secteur des jeunes et du secteur des adultes dans les commissions scolaires, des responsables de groupes populaires et socio-communautaires, des personnes du milieu du travail et des usagers des services, a permis de valider des hypothèses d'orientation et de recueillir des suggestions pour l'action.

Le rapport d'étude, intitulé « L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec : une mission à assumer solidairement », a été adopté par le Conseil à titre d'avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Par ailleurs, la Commission a suivi, durant l'année, certains dossiers d'actualité qui présentaient un intérêt majeur pour l'éducation des adultes, comme la réforme de l'aide sociale, la réforme de l'assurance-chômage et la négociation des accords Canada-Québec sur la formation de la main-d'oeuvre. Le suivi de ces dossiers s'est réalisé à partir de la documentation disponible et a donné lieu à des rencontres avec des représentants de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et avec des représentants du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Les comités confessionnels

Comité catholique

- **Réunions**

Le Comité catholique a tenu huit réunions régulières totalisant vingt-quatre sessions. Les membres ont également tenu des rencontres en sous-comités.

- **Audiences et visites d'écoles**

Le Comité catholique a consacré deux séances de travail à des audiences et à des visites d'écoles à la Commission scolaire de Brossard. Les membres du Comité ont rencontré des élèves des écoles Pierre-Brosseau et Antoine-Brossard, plus de deux cent, de tous les degrés du secondaire. Ils se sont entretenus avec eux de leur intérêt, motivation et participation à leur propre formation spirituelle, morale et religieuse. Ils ont aussi rencontré des administratrices et administrateurs scolaires, des animatrices et animateurs de pastorale, des enseignantes et enseignants en enseignement moral et religieux catholique. Avec eux, ils ont échangé sur les conditions de réalisation et sur l'efficacité de l'enseignement moral et religieux catholique au secondaire et de l'animation pastorale ainsi que sur l'impact dans leur travail de la diversité culturelle et ethnique de leur milieu.

Les membres du Comité ont, de plus, consacré deux autres séances de leurs sessions ordinaires de travail à des rencontres avec des enseignantes et enseignants en enseignement moral et religieux catholique oeuvrant dans des écoles secondaires de la grande région de Montréal. Le Comité voulait entendre chacun et chacune sur les possibilités et les difficultés que présente le programme enseigné par rapport aux expériences personnelles et culturelles des élèves, et recueillir des suggestions pour l'améliorer. Ils ont aussi rencontré deux personnes-ressources oeuvrant en milieu montréalais afin de connaître leurs perceptions des attentes ou besoins exprimés par les jeunes en matière de formation morale et religieuse et de la pertinence d'un enseignement religieux de type culturel en certains contextes.

- **Relations avec divers organismes**

Au cours de l'année, le Comité catholique a été en contact avec divers organismes concernés par l'éducation chrétienne en milieu scolaire : Comité épiscopal

de l'éducation, Assemblée des directrices et directeurs diocésains d'éducation, Association québécoise des conseillers et conseillères au service de l'éducation chrétienne, Conférence de la pastorale scolaire, Association québécoise des professeurs de morale et de religion et la *Provincial Association of Teachers of Ethics and Religion*. Ces contacts se sont réalisés par la participation à des journées d'étude ou à des tables de travail ou par des rencontres avec des représentants et des représentantes de l'un ou l'autre de ces organismes.

- **Réglementation**

Le Comité catholique a adopté un Règlement modifiant le Règlement sur la reconnaissance comme catholiques et le caractère confessionnel des écoles primaires et des écoles secondaires du système scolaire public (C-60, r. 7.2). En modifiant sa réglementation de 1987 pour le secteur public, le Comité ajuste cette réglementation aux dispositions relatives à la confessionnalité scolaire contenues dans la nouvelle Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

- **Autres travaux**

Le Comité catholique a entrepris une étude sur la situation actuelle de l'enseignement moral et religieux catholique au secondaire. Cette étude comprend quatre volets :

— les programmes et les guides pédagogiques pour l'enseignement moral et religieux catholique dans leur rapport avec les expériences personnelles et culturelles des élèves;

— les programmes et les guides pédagogiques pour l'enseignement moral et religieux catholique et la formation du jugement moral des élèves;

— l'enseignement moral et religieux catholique et ses conditions de réalisation;

— l'enseignement moral et religieux catholique et les différentes cultures religieuses.

Le Comité a examiné chacun des programmes en vigueur au secondaire et mené diverses consultations sur l'une ou l'autre de ces questions, en vue de présenter, pour chacune, des éléments de problématique. L'étude se poursuivra en 1990-1991.

- **Évaluation du vécu confessionnel des écoles**

Le Comité catholique a reçu les rapports d'évaluation du vécu confessionnel de trente-cinq écoles, conformément à l'article 7 de sa réglementation. Le Comité examine chacun de ces rapports. Il prévoit tenir à jour un bilan des informations reçues susceptibles de rendre compte de la confessionnalité des écoles au Québec.

- **Établissements d'enseignement**

Le Comité catholique, en vertu du pouvoir que lui confère le paragraphe f) de l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, tel que modifié par l'article 568 de la Loi sur l'instruction publique, a reconnu comme catholiques six établissements d'enseignement du secteur public, soit six écoles primaires, et cinq établissements d'enseignement du secteur privé, soit une école primaire, trois écoles secondaires et un établissement d'enseignement secondaire et collégial.

- **Instruments pédagogiques scolaires**

Le Comité catholique a produit et porté à la connaissance des maisons d'édition un document qui présente les critères qu'il utilise dans son appréciation du matériel didactique.

Au cours de l'année 1989-1990, le ministre de l'Éducation, conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, tel que modifié par l'article 568 de la Loi sur l'instruction publique, a transmis au Comité catholique, en vue de son approbation, un programme d'études, trois guides pédagogiques, deux manuels scolaires et des guides d'enseignement. Le Comité a approuvé tous ces instruments pédagogiques sauf le programme d'études et le guide pédagogique qui l'accompagnait.

Le ministre de l'Éducation, conformément aux dispositions du paragraphe a) de l'article 23 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, tel que modifié par l'article 568 de la Loi sur l'instruction publique, a de plus transmis au Comité catholique, pour avis du point de vue moral et religieux, les programmes, les manuels scolaires et le matériel didactique qu'il entend adopter ou approuver pour l'enseignement autre que l'enseignement moral et religieux. Le Comité a émis des avis sur deux manuels qui lui avaient été soumis.

Comité protestant

- **Réunions**

Le Comité protestant a tenu huit réunions ordinaires, celle du 22 septembre marquant le 25e anniversaire du Comité protestant. Ces réunions, qui ont totalisé seize sessions, se sont tenues à Montréal (6), à Mirabel (1) et à Sillery (1).

- **Consultations**

Les membres du Comité protestant ont visité deux écoles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. Le président ou son délégué a ren-

contre des représentants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université McGill et, à plusieurs reprises, l'Association des commissions scolaires protestantes ainsi que la *Quebec Federation of Home and School Associations*. Le sous-comité de la recherche et de la réglementation a tenu des audiences à l'intention des représentants des organismes scolaires et des églises qui désiraient commenter le projet de règlement du Comité avant de l'acheminer au Conseil des ministres pour approbation.

- **Travaux**

Le Comité a de nouveau modifié son règlement afin de l'accorder aux dispositions relatives à la confessionnalité scolaire contenues dans la nouvelle Loi sur l'Instruction publique. Au cours de l'année, le Comité a travaillé sur les résultats d'un sondage visant à mesurer l'impact de la diversité culturelle sur l'enseignement moral et religieux. Le résultat de cette étude sera adressé au Ministre et diffusé sous peu. De plus, le Comité a examiné attentivement les manuels, les programmes et le matériel didactique que le Ministre lui a transmis pour avis au point de vue moral et religieux.

III Ressources humaines et financières

Composition du Conseil, des comités confessionnels et des commissions

Conseil

Par le décret 1971-89 du 20 décembre 1989, le gouvernement a nommé au Conseil :

— Madame Marcelle Sweet, de Val-d'Or,

— Monsieur Louis Arsenault, de Rimouski,

pour un mandat se terminant le 31 août 1993, en remplacement de monsieur Ghislain Bouchard et de monsieur Jacques Racine; et

— Madame Marcelline Picard-Canapé, de Sept-Îles, pour un mandat se terminant le 31 août 1992, en remplacement de monsieur Pierre Lucier.

En outre, par le décret 239-90 du 28 février 1990, le gouvernement a nommé au Conseil madame Louise Allaire, d'Outremont, pour un mandat se terminant le 31 août 1993, en remplacement de monsieur Joseph Octave-Raymond Rochon.

Par ailleurs, le mandat de madame Charlotte Plante, de Sillery, comme membre d'office du Conseil, a été reconduit à la suite de sa réélection à la présidence du Comité catholique pour la période du 1er septembre 1989 au 31 août 1991.

Monsieur Allan Locke, de Pointe-Claire, est devenu d'office membre du Conseil à la suite de son élection à la présidence du Comité protestant, pour la période du 1er septembre 1989 au 31 août 1990.

Composition — Conseil supérieur de l'éducation

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Bisaillon, Robert	Président du Conseil	1988 1994 (2e)	Sainte-Sabine
Fox, Marcel R.	Vice-président	1992	Montréal
Allaire, Louise	Vice-doyenne, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	1993	Outremont
Arsenault, Louis	Directeur des relations publiques, Québec Téléphone	1993	Rimouski
Aubert Croteau, Madeleine	Conseillère en éducation chrétienne, Commission scolaire de Victoriaville	1992	Arthabaska
Canapé, Marcelline	Directrice en éducation, Bande de Uashat Mani-Utenam	1992	Sept-Îles
Chené, Louise	Directrice des services pédagogiques, Cégep de Sainte-Foy	1988	Québec
Conrod, Scott	Directeur général, Commission scolaire Laurenval	1991	Montréal-Ouest
Dépelteau, Michel	Coordonnateur de l'enseignement professionnel, Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu	1988	Saint-Luc
Frost, John W.	Directeur adjoint, Institut d'enseignement coopératif, Université Concordia	1993 (2e)	Verdun

Nom	Poste occupé	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Fontaine, Serge	Administrateur scolaire, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal		
Girard, Pierre-Nicolas	Directeur, Les Fédérations de l'Union des producteurs agricoles de la région de Québec	1991	Drôlard-des-Ormeaux
Inchauspé, Paul	Directeur général	1992	Neufchâtel
Laroche, Huguette	Cégep Abantsis	1992	Outremont
Macchiagodena, Michael	Enseignante, Commission scolaire régionale Lapointe	1991	Chicoutimi
Marchand, André	Directeur général adjoint, Commission des écoles catholiques de Montréal	1993 (2e)	Mont-Royal
Paltiel, Sarah	Directeur général, Commission scolaire des Laurentides	1992	Pointe-aux-Trembles
Paré, André	Membre émérite du conseil d'administration de l'Université McGill	1991	Westmount
Poirier, Roland	Professeur d'enseignement religieux, Collège Notre-Dame	1990	Laval-des-Rapides
Sweet, Marcelle	Directeur, École polyvalente Louis-Joseph-Papineau, Commission scolaire Seigneurie	1990	Chénéville
Tousignant, Gérard	Directrice, École Saint-Joseph, Commission scolaire de Val-d'Or	1993	Val-d'Or
Tremblay, Claude L.	Directeur général, Commission scolaire de Coaticook	1991	Sherbrooke
	Conseiller principal en développement de main-d'œuvre et formation, Alcan Ltée	1992	Jonquière
Membres d'office			
Plante, Charlotte	Présidente du Comité catholique	1991	Sillery
Locke, Allan	Président du Comité protestant	1990	Pointe-Claire
Membres adjoints d'office			
Boudreau, Thomas-J.	Sous-ministre de l'Éducation		
Tremblay, Paul	Sous-ministre associé pour la loi catholique		
David C. D'Aoust	Sous-ministre associé pour la loi protestante		
Secrétaires conjoints			
Durand, Alain			
Proulx, Jean			

Comité catholique

L'Assemblée des évêques du Québec a renouvelé, jusqu'au 31 août 1992, le mandat au Comité catholique de madame Raymonde Touzin, de Sainte-Foy, à titre de représentante des autorités religieuses.

L'Assemblée des évêques a également nommé au Comité catholique, à titre de représentant des autorités religieuses :

— Mgr Gilles Lussier, de Saint-Jérôme, pour un mandat se terminant le 31 août 1992, en remplacement de Mgr Jude Saint-Antoine.

En outre, par le décret 776-89 du 24 mai 1989, le gouvernement a nommé au Comité catholique, sur recommandation du Conseil qui a obtenu l'agrément de l'Assemblée des évêques :

— Madame Charlotte Plante, de Sillery, pour un deuxième mandat se terminant le 31 août 1992, à titre de représentante des éducateurs.

À la suite de sa nomination, madame Plante a été reçue, pour deux ans, soit jusqu'au 31 août 1991, à la présidence du Comité catholique.

Enfin, par le décret 1552-89 du 27 septembre 1989, le gouvernement a nommé au Comité catholique, sur recommandation du Conseil qui a obtenu l'agrément de l'Assemblée des évêques :

— Madame Maria Furlan Di Maulo, de Saint-Laurent, à titre de représentante des éducateurs, pour un mandat se terminant le 31 août 1992, en remplacement de monsieur Martin Jeffery ;

— Monsieur Gérard Dionne, de Saint-David, à titre de représentant des parents, pour un mandat se terminant le 31 août 1992, en remplacement de monsieur Jacques Séguin.

Un siège est devenu vacant suite à la démission, le 26 novembre 1989, de madame Dolorès Garand.

Composition — Comité catholique

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Représentants des autorités religieuses			
Chénard, Gabriel	Professeur de théologie morale et vice-doyen, Faculté de théologie, Université Laval	1991 (2e)	Sainte-Foy
Durand-Lutzy, Nicole	Rédactrice de manuels, Centre éducatif et culturel inc.	1990	Verdun
Garand, Dolorès (démission, 26-11-89)	Directrice, École polyvalente William Hingston, Commission des écoles catholiques de Montréal	1990	Châteauguay
Lussier, Mgr Gilles	Évêque auxiliaire à Saint-Jérôme, Évêché de Saint-Jérôme	1992	Saint-Jérôme
Touzin, Raymonde	Directrice générale, Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière	1992 (2e)	Sainte-Foy
Représentants des parents			
Berger, Jeanne-Paule	Directrice des services éducatifs, Commission scolaire La Neigette	1991	Rimouski
Chatillet, Paul	Directeur, Polyvalente La Poudrière, Commission scolaire Des Chutes	1991	Saint-Germain
Dionne, Gérard	Professeur de philosophie, Collège de Lévis	1992	Saint-David
Foster, Jean	Directeur général, Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1991	La Pocatière
Sabourin, Marc	Pédagogue à la retraite	1990	Saint-Laurent

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Représentants des éducateurs			
Plante, Charlotte	Présidente du Comité catholique	1992	Sillery
Charron, André	Professeur titulaire, Faculté de théologie, Université de Montréal	1991	Montréal
Furlan-Di Maulo, Maria	Enseignante, École Michelangelo, Commission des écoles catholiques de Montréal	1992	Saint-Laurent
Otis, Jacques	Conseiller en éducation chrétienne, Commission scolaire de la Côte du Sud	1990	Montmagny
Venditti Malet, Raymonde	Conseillère en éducation chrétienne, Commission scolaire Les Écores	1991 (2e)	Laval
Membre adjoint d'office			
Tremblay, Paul	Sous-ministre associé pour la foi catholique		
Secrétaire			
Mallette, Guy			

Comité protestant

Par le décret 1553-89 du 27 septembre 1989, le gouvernement a nommé au Comité protestant, sur recommandation du Conseil :

- Madame Anne MacWhirter, de Paspébiac, à titre de représentante des éducateurs, pour un second mandat se terminant le 31 août 1992;
- Monsieur Bryden Murray, de Pointe-Claire, à titre de représentant des éducateurs, pour un second mandat se terminant le 31 août 1992;
- Monsieur Howard A. Stutt, de Beaconsfield, à titre de représentant des éducateurs, pour un second mandat se terminant le 31 août 1992;
- Monsieur James R. Bissell, de Cowansville, à titre de représentant des éducateurs, pour la durée non écoulée du mandat de M. David C. D'Aoust, soit jusqu'au 31 août 1990;
- Monsieur John Russell Fisher, de Saint-Eustache, à titre de représentant des parents, pour un mandat se terminant le 31 août 1992, en remplacement de madame Carolyn Pratt;
- Monsieur Charles-F. Morris, de Cowansville, à titre de représentant des Églises, pour un mandat se terminant le 31 août 1992, en remplacement de monsieur Thomas Bean.

Monsieur David C. D'Aoust est devenu d'office membre adjoint du Comité protestant, suite à sa nomination, le 3 juillet 1989, à titre de sous-ministre adjoint pour la foi protestante.

Les membres du Comité protestant ont élu monsieur Allan Locke à la présidence du Comité protestant, pour la période du 1er septembre 1989 au 31 août 1990.

Composition — Comité protestant

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Représentants des Églises			
Laurin, Marthe	Éducatrice retraitée, membre de l'Église Unie		
Morris, Charles	Prêtre, Église anglicane Trinity	1990	Montréal
Robinson, Quentin	Animateur jeunesse	1992	Cowansville
Smith, Glenn	Pasteur, Direction chrétienne ou	1991	Pointe-Claire
		1990	Laval
Représentants des parents			
Locke, Allan	Président du Comité protestant		
Patrick, Ruth	Présidente, Commission scolaire Richelieu Valley	1991 (2)	Pointe-Claire
Fisher, John Russell	Pasteur, Onward Gospel Church	1991	Saint-Bruno
Ouimet, Jean	Présidente, Commission scolaire protestante Northwestern Québec	1992	Lachine
Frigger, Barbara	Parent	1990	Senneterre
		1990 (2)	Montréal
Représentants des éducateurs			
Russell, James R.	Directeur général, Commission scolaire régionale protestante District of Bedford	1990	Cowansville
De Silva, Danford E.	Directeur régional, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal	1991 (2)	Dollard-des-Ormeaux
MacWhirter, Anne	Enseignante, École institutionnelle New Carlisle, Commission scolaire régionale Gaspésia	1992 (2)	Paspébiac
Murray, Bryden	Directeur adjoint, École secondaire Beaconsfield, Commission scolaire Lakeshore	1992 (2)	Pointe-Claire
Stutt, Howard A.	Retraité de l'enseignement supérieur	1992 (2)	Beaconsfield
Visser, Aline Rahal	Enseignante, École secondaire Andrew Stuart Johnson Memorial, Commission scolaire Eastern Québec	1991 (2)	Thetford-Mines
Membre d'office			
D'Aoust, David C.	Sous-ministre associé pour la foi protestante		
Secrétaire			
Kuntz, Harry			

Commission de l'enseignement primaire

Le Conseil a reconduit pour un an, soit jusqu'au 31 août 1990, le mandat de monsieur André Paré, de Laval-des-Rapides, à la présidence de la Commission de l'enseignement primaire.

Le Conseil a renouvelé le mandat de madame Nicole Giguère-Barr, de Longueuil, jusqu'au 31 août 1990.

En outre, il a nommé six nouveaux membres à cette commission, dont, pour un mandat se terminant le 31 août 1990 :

— Madame Lousette Poulot, de Victoriaville;

— Monsieur Kenneth Chisholm, de Beaconsfield;

— Monsieur François Néashish, de Weymontachie;

et, pour un mandat se terminant le 31 août 1992 :

— Madame Huguette Labrecque-Marcoux, de Saint-Jean-Chrysostome;

— Madame Nicole Léveillé-Falardeau, de Sainte-Foy;

— Madame Colette Baribeau, de Cap-de-la-Madeleine.

Quatre sièges sont devenus vacants suite aux démissions de madame Nicole Giguère-Barr, le 11 septembre 1989, de madame Janet Jacques-Brouillet, le 12 septembre 1989, de madame Lousette Gingras, le 26 septembre 1989 et de monsieur François Néashish, le 29 janvier 1990.

Composition — Commission de l'enseignement primaire

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Paré, André	Président de la Commission* Professeur d'enseignement religieux, Collège Notre-Dame	1990	Laval-des-Rapides
Archambault, Roch	Directeur des services éducatifs, Commission scolaire de Sainte-Croix	1991	Laval-des-Rapides
Baribeau, Colette	Professeure, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières	1992	Cap-de-la-Madeleine
Bédard, Pierre	Analyste en approvisionnement, Ultramar Canada	1991	Boucherville
Carbonneau, Michel	Professeur agrégé et responsable des programmes facultatifs, Formation des maîtres, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	1990	Montréal
Carrier, Roger	Directeur, École Saint-Esprit, Commission scolaire catholique de Sherbrooke	1991	Sherbrooke
Chénier, Ingrid	Commissaire d'école, Commission scolaire de Sept-Îles	1991	Sept-Îles
Chisholm, Kenneth	Directeur adjoint pour l'enseignement primaire, Commission scolaire de Lakeshore	1990	Beaconsfield
Gagnon, Jocelyne	Enseignante, École l'Envol, Commission scolaire Les Écores	1990 (2e)	Montréal
Giguère-Barr, Nicole (démission, 89-09-11)	Responsable de la pastorale du mariage, Diocèse de Saint-Jean-Longueuil	1990 (2e)	Longueuil
Gingras, Lousette (démission, 89-09-26)	Directrice, École Notre-Dame, Commission scolaire de Portneuf	1990	Donnacona
Jacques-Brouillet, Janet (démission, 89-09-12)	Enseignante, École St. Michael, Commission des écoles catholiques de Montréal	1990	Saint-Lazare

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Labrecque-Marcoux, Huguette	Conseillère provinciale, Association féminine d'éducation et d'action sociale	1992	Saint-Jean-Chrysostome
Leblanc, Nicole	Conseillère pédagogique en français, Commission scolaire Des Îlets	1991	Charlesbourg
Leveillé-Falardeau, Nicole	Conseillère pédagogique, Commission scolaire des Découvreurs	1992	Sainte-Foy
Néashish, François (démission, 90-01-29)	Gérant de bande, Bande de Weymontachie	1990	Weymontachie
Pouliot, Louisette	Enseignante, École Saint-David, Commission scolaire de Victoriaville	1990	Victoriaville
Coordonnatrice			
Vincent, Suzanne			

* La présidence de chaque commission est assumée par un membre du Conseil nommé par ses collègues à ce poste pour un mandat d'un an renouvelable.

Commission de l'enseignement secondaire

Monsieur Michel Dépelteau, de Saint-Luc, a été nommé président de la Commission de l'enseignement secondaire pour un an, soit jusqu'au 31 août 1990.

Le Conseil a renouvelé les mandats de monsieur Mario Gauvreau, de Saint-Jules-de-Cascapédia et de monsieur Jacques Audy, de Charlesbourg-Ouest, jusqu'au 31 août 1992.

En outre, il a nommé deux nouveaux membres à cette commission, pour un mandat se terminant le 31 août 1992 :

— Madame Lucie Trahan, de Lachenaie,

— Madame Louise Allaire, d'Outremont.

Un siège est devenu vacant suite à la nomination au Conseil de madame Louise Allaire, le 28 février 1990.

Composition — Commission de l'enseignement secondaire

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Dépelteau, Michel	Président de la Commission, Coordonnateur de l'enseignement professionnel, Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu	1990	Saint-Luc
Audy, Jacques	Docteur en sciences de l'éducation	1992 (2e)	Charlesbourg-Ouest
Boisjoli, Guy	Directeur des services professionnels, Pavillon Jeunesse de Joliette	1991 (2e)	Lanoraie-d'Autray
Boudreau, Jacqueline	Directrice des services pédagogiques, Collège Durocher	1990	La Salle
Deneault, Marie-Hélène	Coordonnatrice régionale, Centre de loisirs scientifiques de la région de Montréal	1991	Montréal
Fitzsimons, Raymond	Directeur, Division des études secondaires (secteur anglais), Commission des écoles catholiques de Montréal	1990	Pierrefonds
Gauvreau, Mario	Conseiller pédagogique, Commission scolaire Miguasha	1992 (2e)	Saint-Jules-de-Cascapédia
Henderson, Keith	Directeur des services pédagogiques, Collège de l'Outaouais	1990	Aylmer

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Le Gendron, Jean	Administrateur scolaire retraité	1990	Dollard-des-Ormeaux
Palacio-Quintin, Ercilia	Professeure titulaire, Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières	1991	Trois-Rivières
Pepin, Denis	Enseignant, Polyvalente Le Boisé, Commission scolaire de Victoriaville	1991	Victoriaville
Perron, Raymond	Enseignant, Polyvalente Monseigneur-Parent, Commission scolaire régionale de Chambly	1990	Chambly
Savard, Hélène	Psycho-éducatrice, École des Sentiers, Commission scolaire Des Îles	1991	Saint-Jean-Chrysostome
Traban, Lucie	Conseillère en orientation, Commission scolaire Les Écores	1992	Lachenaie
Coordonnateur			
Bordage, Jacques			

Commission de l'enseignement supérieur

Monsieur Paul Inchauspé, d'Outremont, a été nommé président de la Commission de l'enseignement supérieur pour un an, soit jusqu'au 31 août 1990.

Le Conseil a renouvelé les mandats de monsieur Jacques Laliberté, de Montréal et de monsieur Philippe Marton, de Charny, jusqu'au 31 août 1992.

En outre, il a nommé deux nouveaux membres à cette commission, pour un mandat se terminant le 31 août 1992 :

— Madame Louise Lacour Brossard, de Mont-Royal;

— Madame Luce Gaerlach, d'Outremont.

Composition — Commission de l'enseignement supérieur

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Inchauspé, Paul	Président de la Commission, Directeur général, Cégep Ahuntsic	1990	Outremont
Auger, Jean	Professeur et directeur du module d'enseignement préscolaire et primaire, Université du Québec à Chicoutimi	1991	Chicoutimi
Bouchard, André	Président, Communications ABC Inc.	1990	Outremont
Couillard, Pierre	Professeur titulaire, Département de sciences biologiques, Université de Montréal	1990	Montréal
Desautels, Gil	Directeur, Bureau des diplômés, Université du Québec à Montréal	1991 (2e)	Montréal
Ducharme, Solange	Conseillère pédagogique, Cégep de Sherbrooke	1991	Sherbrooke
Forest, Louise	Professeure, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski	1990	Saint-Valérien

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Goerlach, Luce	Directrice des services pédagogiques, Cégep du Vieux-Montréal	1992	Outremont
Labrosse, Céline	Étudiante en linguistique, Représentante étudiante de la Faculté des lettres à la Commission des études, Université du Québec à Montréal	1991	Sainte-Foy
Lacour Bissonnet, Louise	Professeure d'histoire, Cégep Édouard-Montpetit	1992	Mont-Royal
Laliberté, Jacques	Membre du groupe recherche-action, Programme Performa, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	1992 (2e)	Montréal
Lalliet, Alain	Directeur général, Cégep de Trois-Rivières	1991	Trois-Rivières
Martin, Philippe	Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	1992 (2e)	Charny
Smith, David Charles	Professeur et doyen, Faculté d'éducation, Université McGill	1990	Montréal
Tousignant, Jacques	Directeur de la planification et de la recherche institutionnelle, Université du Québec	1990	Sillery
Coordonnateur			
Ayotte, Robert			

Commission de l'éducation des adultes

Monsieur André Marchand, de Pointe-aux-Trembles, a été nommé président de la Commission de l'éducation des adultes pour un an, soit jusqu'au 31 août 1990.

En outre, le Conseil a nommé six nouveaux membres à cette commission, dont, pour un mandat se terminant le 31 août 1991 :

— Monsieur Guy Bellavance, de Danville;

— Monsieur Claude Doré, de Fleurimont;

et, pour un mandat se terminant le 31 août 1992 :

— Monsieur Roger Matte, de Valcourt;

— Madame Kathy Cayer-Daigle, de Coteau-du-Lac;

— Madame Aoura Bizzarri, de Montréal;

— Madame Jeannette Dupuis-Lessard, de Rouyn-Noranda.

Composition — Commission de l'éducation des adultes

Nom	Fonction	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Marchand, André	Président de la Commission, Directeur général, Commission scolaire des Laurentides	1990	Pointe-aux-Trembles
Aubin, Suzette	Enseignante, Centre Gabrielle-Roy, Commission des écoles catholiques de Montréal	1990	Montréal-Nord
Bellavance, Guy	Directeur général, Commission de formation professionnelle d'Estrie	1991	Stoke

Nom	Poste élisif	Mandat terminant le 31 août	Lieu de résidence
Bizzarri, Assunta	Coordonnatrice, Collectif des femmes immigrantes du Québec	1992	Montréal
Blaukopf, Phyllis	Directrice, Centre d'éducation permanente, Collège John-Abbott	1990	Montréal
Carrier, Robert	Doyen des affaires départementales, Université du Québec à Rimouski	1991	Saint-Anaclet
Cayer-Daigle, Kathy	Conseillère en orientation, Commission de formation professionnelle de la Montérégie	1992	Coteau-du-Lac
Dore, Claude	Surintendant, Santé et sécurité, Les papiers fins Domtar	1991	Fleurimont
Dupuis-Lessard, Jeannette	Directrice des centres d'éducation des adultes Le Filion et Mère-Bruyère, Centre Le Filion	1992	Rouyn-Noranda
Lafrance, Marcel	Président, Gestion M. & A. Lafrance	1990	Verdun
Lupien, Pierre	Directeur, Regroupement des collèges du Montréal métropolitain	1990	Saint-Jérôme
Mats, Roger	Directeur du développement organisationnel, Bombardier inc.	1992	Valcourt
Métivier, André	Directeur général, Centre local de services communautaires de la Basse-Ville	1991	Lévis
Morin, Jacques	Administrateur scolaire à la retraite	1991	Sherbrooke
Morin, Laval	Directeur général, Commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia	1990	Amqui

Coordonnateur

Lamontagne, Paul-Henri

Le Secrétariat

Direction

— Monsieur Robert Bisaillon, président du Conseil

Secrétariat du Conseil et des comités confessionnels

— Monsieur Jean Proulx, secrétaire conjoint du Conseil;

— Monsieur Alain Durand, secrétaire conjoint du Conseil;

— Monsieur Guy Mallette, secrétaire du Comité catholique;

— Monsieur Harry Kuntz, secrétaire du Comité protestant.

Direction des études et des recherches

— Monsieur Arthur Marsolais, directeur*

Direction des communications

— Monsieur Jean-R. Deronzier, directeur.

* Jusqu'au 31 décembre 1989

Organigramme du secrétariat du Conseil de l'éducation

Effectif autorisé au 1er avril 1989

	Hors cadres et cadres supérieurs	Cadre intermédiaire	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Présidence et vice-présidence des instances du Conseil	3	—	—	—	1	4
Secrétariat des instances du Conseil	3	—	7	—	5	15
Études et recherches	1	—	3	—	1	5
Communications et documentation	1	—	2	2	1	6
Secrétariat administratif et accueil	—	1	—	—	2	3
Total	**8**	**1**	**12**	**2**	**10**	**33**

Ressources financières

Budget et dépenses en milliers de dollars
Année financière se terminant le 31 mars 1990
Programme : 02 — Consultation
Élément : 01 — Conseil supérieur de l'éducation

Supercatégories Catégories	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
31 — Fonctionnement — personnel			
01 — Traitements	1 387,9	1 320,2	1 278,8
02 — Autres rémunérations	67,9	67,9	69,9
Sous-total	**1 455,8**	**1 388,1**	**1 348,7**
91 — Fonctionnement — autres dépenses			
03 — Communications	170,0	170,0	228,2
04 — Services professionnels	408,1	488,1	424,9
05 — Entretien et réparations	10,2	10,2	7,2
06 — Loyer	5,4	5,4	4,1
07 — Fournitures	58,0	58,0	60,3
08 — Équipement	17,9	17,9	23,4
09 — Autres dépenses	2,0	2,0	0,2
Sous-total	**671,6**	**751,6**	**748,3**
92 — Capital			
08 — Équipement	23,0	23,0	22,4
Sous-total	**23,0**	**23,0**	**22,4**
Total	**2 150,4**	**2 162,7**	**2 119,4**

ISBN 2-551-14402-7
90000
9 782551 144020

Conseil supérieur
de l'éducation